

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et français langue étrangère

| |
|--|
| HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be |
| HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be |
| HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be |

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| UE 77 Formation à la neutralité | | | |
|--|--|-----------------|-------------|
| Code | PEGE3B77FF | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 3B | Quadrimestre(s) | Q1 |
| Crédits ECTS | 1 C | Volume horaire | 20 h |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | HELHa Braine-le-Comte Giovannina ROSA (giovannina.rosa@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Marie GOBERT (marie.gobert@helha.be) HELHa Loverval Yvan SCOYS (yvan.scoys@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 10 | | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | bachelier / niveau 6 du CFC | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Néant

Acquis d'apprentissage visés

Néant

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGE3B77FFA Formation à la neutralité 20 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGE3B77FFA Formation à la neutralité 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage

sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et français langue étrangère

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
 Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Formation à la neutralité | | | |
|--|---|-----------------|-------------|
| Code | 6_PEGE3B77FFA | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 3B | Quadrimestre(s) | Q1 |
| Crédits ECTS | 1 C | Volume horaire | 20 h |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | Giovannina ROSA (giovannina.rosa@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 10 | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Cette formation a pour but de préparer les étudiants, futurs enseignants, à se situer par rapport à l'obligation de neutralité dans l'enseignement officiel. Ils seront donc, dans un premier temps, sensibilisés aux problèmes inhérents au système scolaire pouvant mettre à mal cette attitude "neutre" et dans un deuxième temps, ils seront invités à parcourir les textes légaux qui font référence à l'obligation de ce principe de neutralité. Ils devront enfin montrer, lors de l'évaluation, qu'ils ont réfléchi à cette problématique et qu'ils sont prêts à adopter une attitude neutre et ouverte dans leur future carrière d'enseignant.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de cette formation, l'étudiant sera capable de se situer par rapport à l'obligation de neutralité de l'enseignement officiel, de respecter le cadre déontologique et d'adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- "Être neutre..." signification de ce concept et difficultés rencontrées sur le terrain liées à cette notion
- "Neutralité engagée"
- Décrets neutralité, constitution belge et droits de l'enfant/de l'homme
- réflexion et conclusions

Démarches d'apprentissage

- Réflexion par rapport à la neutralité sur base de documents écrits, audio ou vidéo
- Petites présentations-débats d'articles (travaux de groupes) et feed-back
- Lecture sommaire des textes légaux
- Lecture d'une partie d'ouvrage traitant du sujet

Dispositifs d'aide à la réussite

L'enseignant est à la disposition des étudiants pour tenter de répondre à leurs questions.

Sources et références

- Wiame, B.(2009), *Enseignant et neutre? Les obligations en Communauté française de Belgique* (2ème édition), Bruxelles : De Boeck
- Décret organisant la neutralité inhérente à l'enseignement officiel subventionné et portant diverses mesures en matière d'enseignement (17/12/2003).
- Constitution Belge (version coordonnée et abrégée)
- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et Déclaration des droits de l'Enfant (20 novembre 1959) - version intégrale.
- Decharneux, B. et Wolfs, J.-L.. 2010). *Neutre et engagé. Gestion de la diversité culturelle et des convictions dans l'enseignement public belge francophone*, EME.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Syllabus et notes de cours;
- Articles tirés de la presse belge (voir textes dans le syllabus) et du magazine "Prof" de la Fédération Wallonie-Bruxelles - 2014-5;
- Repotages/interviews audio et vidéo pris sur "Youtube" à propos de la signification et de l'évolution du mot "démocratie";
- Film-débat sensibilisant les étudiants aux dérives liées au non-respect du principe de neutralité.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'étudiant(e) devra rendre des travaux écrits (individuels ou en groupe) dont certains seront réalisés, si possible, durant la formation et d'autres en autonomie, à domicile. Les cotes attribuées à ces travaux constitueront la cote finale. Un examen oral par groupe de 3 ou 4 pourrait être organisé en session, que ce soit au Q1 ou au Q3. Dans ce cas, celui-ci vaudra 40% de la cote finale.

Pour les étudiants partis en erasmus au Q1 ou les étudiants ayant un "programme spécial", individualisé qui ne peuvent être présents au cours, le professeur pourra également exiger un travail plus conséquent.

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|----|-----------|---|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | Evc + Trv | 40 | | | | |
| Période d'évaluation | Trv + Exo | 60 | | | Trv + Exo | 100 |

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

La présence est obligatoire à toutes les séances et sera vérifiée systématiquement. Toute absence devra être justifiée par un certificat médical ou une attestation émanant de l'école de stage si l'étudiant a dû se rendre dans celle-ci. En cas d'absences fréquentes à la formation (justifiées ou pas), l'enseignant pourra refuser de délivrer l'attestation ou exiger de l'étudiant des travaux de "rattrapage" s'il le juge pertinent selon le motif des absences.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).